

Le 05 juillet 2019

Bulletin n° 084

QUELQUES QUESTIONS RÉGLÉES

Nous avons signé avec Postes Canada deux protocoles d'entente qui établissent l'échéancier de mise en œuvre des textes sur lesquels nous nous sommes entendus et que nous avons signés au cours de la présente ronde de négociations. Nous avons également signé un protocole d'entente qui mettra à jour toutes les dates d'expiration indiquées dans la convention collective de l'unité urbaine en fonction de la date de signature de la nouvelle convention collective.

Mise à jour des dates d'expiration

Il s'agit d'une entente importante, car elle signifie que toute clause de la convention collective de l'unité urbaine comportant une date d'expiration sera automatiquement mise à jour pour refléter celle de notre nouvelle convention collective. Certaines protections clés, comme celles de l'annexe « I » sur le maintien de l'emploi, seront garanties par la présente entente.

Mise en œuvre des textes paraphés

Tout au long de cette longue et difficile ronde de négociations, les parties ont réussi à s'entendre sur certaines questions et à signer certains textes. Les deux protocoles, l'un pour les FFRS et l'autre pour l'unité urbaine, garantissent que ces textes ayant été paraphés entreront en vigueur avant que nous obtenions de nouvelles conventions collectives.

Voici quelques exemples de textes ayant été paraphés :

Unité de négociation des FFRS :

- élimination de la période d'attente de six (6) mois pour l'admissibilité des nouveaux employés au régime de soins dentaires, et ce, à compter de juillet 2019;
- jusqu'à cinq (5) ans de congé médical non payé;
- nouveaux processus de mise au choix après les réorganisations;
- accès à l'information sur les itinéraires et les réorganisations.

Unité de négociation de l'unité urbaine :

- accès à l'information sur les réorganisations d'itinéraires de factrices et facteurs;
- mise à l'essai d'un modèle de disponibilité déclarée par les employées et employés temporaires;
- étude sur la composition du courrier, y compris un examen du poids et du volume de courrier transporté.

Les deux unités de négociation :

- couverture d'assurance des inducteurs d'ovulation;
- promotion du port de chaussures antidérapantes;
- comité sur la diversité en milieu de travail et l'équité en matière d'emploi.

Des renseignements plus détaillés vous seront transmis dans les bulletins à venir.

**C'est la preuve que nous pouvons trouver un terrain d'entente.
Qu'on négocie le reste!**

Solidarité,

Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité urbaine

Sylvain Lapointe
Au nom du Comité de négociation, Unité urbaine